



ASSOCIATION LOIRE VIVANTE

Nièvre - Allier - Cher

4 rue de la Répinerie

58160 BEARD

Tel : 03 86 50 12 96

Fax : 03 86 50 15 52

Courriel : loirevivante.nac@rivernet.org

Inf'eau

Bulletin n° 33 – Janvier 2007

RELANCE DU CHARBON DANS LA NIEVRE LA LOIRE EN DANGER

En l'espace de quelques mois, deux projets concurrents d'extraction de charbon, qui font suite à la libéralisation du marché de l'énergie, ont été déposés en vue de l'exploitation du gisement de Lucenaix – Cossaye dans la Nièvre. Il est prévu d'extraire 60 millions de tonnes sur 30 ans. Le charbon est destiné à être brûlé sur place dans une centrale électrique. Avec l'arrivée de nouveaux opérateurs, celle-ci vient grossir le nombre de centrales en projets sur le territoire national. Son ampleur aura des impacts sociaux et environnementaux considérables, notamment sur la Loire.

La centrale électrique d'une puissance prévue entre 400 et 1000 Mégawatts, aura besoin de beaucoup d'eau pour condenser la vapeur produite et par conséquent d'une retenue sur la Loire. Les rejets dans le milieu naturel aboutiront inévitablement au fleuve distant de moins de sept kilomètres. Alors que sont clairement avérés la perte de la biodiversité aquatique et l'appauvrissement des souches sauvages dus à l'artificialisation et aux pollutions diffuses généralisées, notamment chimiques. Les prélèvements effectués et le réchauffement des eaux viendront ajouter leur lot de destruction à des milieux naturels en bien mauvaise posture.

L'exploitation du charbon symbole d'une industrie polluante se place en opposition avec les mesures à prendre pour ralentir le réchauffement climatique de la planète. Les experts du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) reconnaissent l'impact des activités humaines dans l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, avec pour conséquences un changement climatique et des bouleversements pour la vie sur terre, si la mesure du problème n'est pas prise rapidement.

Face à ces arguments, les soutiens aux projets de mine tentent une approche marketing du type "charbon propre", "séquestration du CO₂", "stockage du CO₂". Ne nous laissons pas bernier, ces technologies ne seront pas prêtes avant au moins vingt ans et l'appellation "site pilote" laisse entendre que le rejet du CO₂ se fera bien dans l'atmosphère tant que l'on ne maîtrisera pas les technologies de capture et de stockage du CO₂.

Les groupes financiers (ou fonds d'investissement) auteurs des projets sont attirés par une rentabilité à deux chiffres due à l'élévation du prix des énergies fossiles. Mais quelles miettes restera-t-il à la Nièvre ? Qui aura à supporter ensuite pendant des dizaines d'années la plaie et le désastre écologique engendré ? Ce département restera-t-il abonné à une économie de type colonial, basé sur l'exploitation de ses richesses minières ou forestières ? Quel vide culturel et entrepreneurial pour en arriver là ? Il faut reconnaître que le principal média local n'a pas donné dans la demi-mesure, prenant la tête d'une véritable propagande en faveur des projets, suiveur des négationnistes du changement climatique, dénigrant au passage les opposants.

En ce début de siècle, la poursuite de la croissance de la consommation énergétique est une des questions fondamentales qui interrogent la durabilité de nos "modes de vie occidentaux". Ces projets auraient pu être l'occasion, pour les médias locaux, de lancer un débat public éclairé, rassurant les peurs, dissipant les résistances aux changements. En Europe, des villes et des régions ont mené ce débat, il en est sorti une orientation vers les énergies renouvelables, les économies d'énergie, une évolution de moindre consommation énergétique des bâtiments et des transports, une révision des schémas urbains et des pratiques agricoles. Des centaines d'emplois sont alors créés. Ici, on en est resté à des schémas vétustes, de la nostalgie d'une Nièvre industrielle du charbon et de l'acier.

La mobilisation des amoureux de la Loire doit reprendre. Après quinze ans de combat à expliquer et convaincre que les barrages ne pouvaient nous protéger des fortes crues, nous avons réussi à faire bouger les mentalités. Il nous faut reprendre le travail d'explication et à nouveau convaincre. Mais devant l'urgence du changement climatique qui menace, le temps presse pour arrêter ces projets, que nous réfutons dans leur globalité. LVNAC et plusieurs autres associations se sont regroupées dans un collectif pour multiplier les efforts.

N'attendons pas la catastrophe pour agir, l'heure est à la mobilisation pour sauvegarder la Loire et la planète.

La houille du sous-sol nivernais dont le gisement global est estimé à 250 Millions de tonnes en place dont 60 facilement exploitables excite les convoitises. Après la SEREN toujours en lice malgré le retrait de J.F. Henin, c'est au tour de VALORCA de déposer une demande de concession pour la même durée (50 ans) et sur le même périmètre en vue de faire fonctionner une centrale thermique de 400 à 700 mégawatts (contre 1000 MW à la

SEREN). L'enquête publique sur la demande de concession minière a débuté le 15 janvier, elle sera close le 13 février.

Loire Vivante exprimera son opposition à ce second projet comme elle l'a fait pour le précédent. Ce bulletin, consacré à ce seul sujet, vous présente son analyse et ses arguments sur ces projets.

Un projet à contre-sens de nos engagements internationaux et nationaux dans la lutte contre le réchauffement climatique

On ne compte plus les rapports scientifiques (notamment du GIEC-groupe intergouvernemental des experts sur le climat, dans le cadre du programme des Nations Unies) qui alertent sur la dérive du climat, son accélération depuis les trois dernières décennies et le risque d'une catastrophe écologique, donc humanitaire, sans précédent s'il ne s'opère pas une réduction de la consommation d'énergies fossiles directement responsables du renforcement de l'effet de serre et première cause de ce dérèglement dans les pays développés. Parmi celles-ci le charbon est la plus polluante et les centrales thermiques au charbon restent les plus importantes productrices de gaz carbonique (CO₂), le principal gaz à effet de serre qui participe au réchauffement climatique.

Les premiers objectifs du protocole de Kyoto, qui courent jusqu'en 2012, sont de réduire la production de gaz à effet de serre (GES) des pays les plus émetteurs au niveau de 5,2% en dessous de celui de 1990. Pour stabiliser le climat, il faudrait arriver à maintenir l'augmentation de la température globale de la planète en dessous de 2°C, par rapport au début de l'ère préindustrielle (1850), seuil à partir duquel les conséquences pour l'humanité, pourraient être dramatiques. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent donc être divisées par deux d'ici 2050.

Cela entraîne pour les pays industrialisés, principaux émetteurs, une diminution de 30% avant 2020 et de 80% avant 2050. La France s'est engagée dans le cadre du protocole de Kyoto entré en vigueur en février 2005, à ramener à l'horizon 2008-2012, ses émissions de GES à leur niveau de 1990. L'Union Européenne signataire du protocole doit parvenir à une réduction de 8% de ses GES d'ici 2012. La France a réduit de 1,8% ses émissions de GES en 2005 par rapport à 1990. Mais elle a pour objectif d'une diminution de 3% par an, or la combustion du charbon de la Nièvre représentera entre 0,5 et 1% des émissions annuelles françaises de CO₂, ce qui risque de peser fortement sur le respect de ses engagements.

Sur le plan national, la loi du 2 juillet 2003 a anticipé sur les mesures autrement plus drastiques qui devront être

fixées dans la prochaine négociation sur le climat (2013-2017), si l'on veut éviter un réchauffement dépassant les 2°C. Elle s'est fixé pour objectif de diviser par 4 ses émissions de GES d'ici à 2050. Ces obligations dites du **"facteur 4"** ont été confirmées dans le **plan climat** validé par le gouvernement en juillet 2004. Pour espérer atteindre cet objectif le groupe de travail "facteur 4" s'est fixé comme interdits de consommer de façon importante des énergies fossiles à des fins thermiques et pour produire de l'électricité.

La loi du 13 juillet 2005 relative aux orientations de la politique énergétique de la France énonce : "la lutte contre le changement climatique est une priorité de la politique énergétique" et dans les articles 3 et 4 : "La priorité d'aujourd'hui sont les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables".

Les engagements de la France interdisent donc l'exploitation de cette mine de charbon faute de progrès suffisants dans les techniques de résorption des émissions de CO₂. Or, les techniques du capture du CO₂ n'en sont qu'au stade expérimental et d'un coût prohibitif. Selon les experts, elles ne pourraient être prêtes que dans vingt ou trente ans. Si la centrale au charbon de la Nièvre était classée en site pilote, cela laisse entendre que l'on aura brûlé la majorité des 60 millions de tonnes avant que l'on commence réellement à capturer le CO₂. De plus la technologie envisagée ne pourrait, dans le meilleur des cas, ne capter que les deux tiers du CO₂ produit. Quant au stockage sur le site, il faut encore prouver que le sous sol est adapté. Avec ces raisonnements, on ne stabiliserait nos émissions de CO₂ au mieux que vers 2030, ce sera trop tard.

La capture du CO₂, ne présente que peu d'avenir, elle ne fait que continuer la fuite en avant de consommation des énergies fossiles limitées. C'est une pseudo-réponse technologique aux problèmes d'une société qui refuse de se poser les vraies questions. Ces techniques sont donc à proscrire puisqu'elles ne pèsent pas sur la diminution de consommation d'énergies fossiles. Le charbon de la Nièvre devrait constituer une réserve stratégique pour l'avenir.

Des projets qui ne s'inscrivent pas dans la durabilité

En matière d'empreinte écologique, si tous les habitants de la terre devaient consommer autant d'énergie que ceux des pays de l'OCDE, il faudrait quatre planètes Terre. Le

Gaspillage d'un combustible fossile

La France n'a aucun besoin d'augmenter sa production d'électricité. Elle est actuellement en surproduction, elle exporte annuellement l'équivalent de 8 tranches de 900MW (60 milliards de KWH), de plus en 2006, la consommation électrique française a baissée de 1%. Ces projets de mine et de centrale, dont les objectifs sont purement financiers et sans utilité publique, se proposent donc de produire une électricité dont personne en France n'a besoin. Cette production ne serait utile qu'en période de pointe, soit moins de 1000 heures par an. La centrale projetée par la SEREN qui doit fonctionner 5000 heures par an, n'est évidemment pas destinée à pallier ce problème. Par ailleurs, il faut sortir du dogme initié par EDF en matière d'énergie électrique selon lequel les besoins augmentant sans cesse, il faut produire toujours plus pour consommer toujours plus ! Ces projets perpétuent l'organisation actuelle centralisatrice d'une source de production éloignée des centres de

Des impacts inacceptables :

La caractéristique des dossiers présentés à l'enquête publique est leur indigence intellectuelle. Sous prétexte qu'il ne s'agit que d'une demande de concession, les pétitionnaires se dispensent de toute étude sérieuse (qui de

Impacts sur l'environnement

Notamment sur la ressource en eau. LA SEREN prétendait prélever l'eau nécessaire au refroidissement de la centrale dans l'Ozon et et l'Acolin un affluent de la Loire - par ailleurs détournés respectivement sur 5 et 3 km- On peut juger du sérieux du pétitionnaire lorsque l'on sait que le débit d'étiage de L'Acolin est de 0,540 m3/s. VALORCA lui annonce la couleur : "probablement" prélèvement (avec construction d'une retenue) et rejets en Loire .

Ce seul point suffirait à justifier l'opposition de Loire Vivante. La Directive Cadre Eau fixe un objectif clair d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015. Cela implique que les Etats doivent non seulement contenir la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux naturels, mais surtout parvenir à l'améliorer. Les pétitionnaires prévoient le rejet au milieu naturel des eaux usagées après un traitement sommaire, quand on connaît le peu d'empressement de l'administration pour résorber les pollutions des rejets de certaines industries de la Nièvre, le résultat ne se fera pas attendre.

Rappelons aussi que le Plan Loire Grandeur Nature entre dans sa phase 3 pour la période 2007-2013. Parmi les enjeux prioritaires figurent : la restauration et la préservation de l'eau, des espaces naturels et des espèces

Impacts sur la biodiversité :

Dans le dossier SEREN l'exploitation est prévue à ciel ouvert, dans celui de VALORCA le choix n'est pas fait.

modèle de développement, qui a prévalu jusqu'à présent, est maintenant périmé. Ces pays doivent montrer au monde, que la richesse procède de la sobriété.

consommation, obligeant à la création de lignes haute tension et entraînant des pertes au cours du transport. Le rendement d'un tel système entre énergie brute consommée et énergie réellement utilisable, se situe en dessous des 35%. 65% des soixante millions de tonnes de charbon seront donc perdus en chaleur à dissiper dans les eaux de la Loire, dans l'atmosphère et dans les pertes en ligne. Un gâchis encore plus important si l'électricité sert au chauffage domestique.

Ce gaspillage d'une ressource fossile est une atteinte au droits des générations futures qui elles, risquent fort d'en avoir réellement besoin. Le charbon nivernais a été préservé du pillage jusqu'à ce jour. Il doit continuer à l'être pour bénéficier aux générations qui vont nous succéder et qui elles sauront l'exploiter proprement. Exploitation qui en toute hypothèse doit se faire au nom de l'intérêt général et non pour les profits de quelques uns.

leur point de vue seraient évidemment des dépenses inutiles en cas de refus) sur les impacts de leur projet sur l'environnement, la santé, le cadre et les conditions de vie de la population.

patrimoniales, le rétablissement d'un fonctionnement du fleuve plus naturel en réduisant les obstacles et en réduisant les prélèvements.

Enfin quant aux rejets en Loire des eaux de refroidissement, ils provoqueraient un réchauffement supplémentaire des eaux alors que les centrales nucléaires situées à l'aval s'en chargent déjà bien suffisamment !! Le réchauffement des eaux est un des points faibles de ces projets. Lors des derniers étés, les centrales nucléaires situées en bord de Loire ont du baisser leurs activités pour limiter le réchauffement des eaux. Le fleuve aura-t-il la capacité d'absorber un réchauffement supplémentaire en cas de canicule ? Ce qui est certain, cette augmentation d'artificialisation causera des pertes considérables chez les poissons, notamment dans leur reproduction.

S'ajoutent sur un rayon de près de dix kilomètres, le risque d'assèchement des sources, puits et des prairies en raison du drainage des eaux dans la fosse d'exploitation, pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines. L'extraction à ciel ouvert produirait un trou de 250 m de profondeur et de 3 km2 de surface.

Les impacts d'une exploitation à ciel ouvert sur les milieux naturels sont considérables. Ils toucheront ici une zone

riche en biodiversité comme l'indique l'existence de plusieurs ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique). La vallée de la Loire classée en Natura 2000 au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux sera aussi concernée. La vallée constituant un axe de migration très important, ce

Impacts sur la santé :

Ils sont passés sous silence dans les deux dossiers. La SEREN (sans doute pour dire quelque chose...) énonçait "la centrale sera à l'origine d'émissions atmosphériques qui seront par conception **"en conformité avec la réglementation des installations classées pour l'environnement (SO2, Nox, poussières)"**. Mais rien ne dit que les valeurs retenues par la réglementation excluent des manifestations pathologiques au gaz précités surtout en liaison avec des **poussières** fines par effets cumulatifs de doses.

Le pétitionnaire ne parle que d'émissions or les seuils réglementaires sont surtout des points de repères qui reflètent l'état momentané des technologies. L'objectif de la protection de l'environnement est avant tout la protection de la santé (hommes et animaux), des cours

classement révèle la richesse faunistique et floristique des sites ligériens. Les nuisances et pollutions engendrées par ces projets vont à l'encontre de la vocation touristique non seulement du Sud nivernais mais de l'ensemble département de la Nièvre et d'une partie de celui de l'Allier.

d'eau, de la végétation ... L'attention doit donc porter sur le respect des valeurs limites en ce qui concerne les retombées. Parmi les nuisances engendrées par les centrales thermiques la pollution de l'air occupe le premier plan, elle n'est pas abordée dans les dossiers.

Enfin Loire Vivante qui suit maints dossiers d'installations classées pour l'environnement sait par expérience jusqu'où va le respect de la réglementation environnementale face aux intérêts économiques quand ce n'est pas au chantage à l'emploi...

C'est donc avec circonspection que nous accueillons l'affirmation de VALORCA "notre projet s'inscrivant résolument et dans une perspective de réduction des impacts environnementaux".

Une approche économique nouvelle et durable

L'avenir économique de la Nièvre ne repose pas sur l'exploitation d'une mine de charbon pendant 35 années qui n'est même pas la durée professionnelle d'une génération, mais sur des activités multiples, diffuses qui s'inscrivent dans la durée. Il faut s'interroger sur les deux à trois cents emplois annoncés à terme (cent cinquante si l'on se base sur des exploitations similaires dans d'autres pays), dans un secteur de la Nièvre qui aspire à des activités respectueuses de leur qualité de vie. On sait déjà que les profits liés à ces projets ne resteront ni dans la Nièvre, ni dans l'Allier proche. Par contre les collectivités concernées auront à intégrer l'arrivée de populations extérieures, à résorber les pollutions, supporter la disparition des emplois liés aux activités actuelles qui ne pourront se poursuivre. On est dans une vue dogmatique, sans étude d'impact sociologique, économique, écologique. Par frilosité, par conformisme, personne n'ose s'interroger sur la finalité de tels projets.

Les époques changent et on ne peut plus calquer les schémas industriels du 19^{ème} siècle, même parés de nouveaux habits technologiques, pour préparer l'avenir. L'ère du gaspillage est terminée. La question de l'énergie tarade notre société, il faut réfléchir à une évolution des modes de vie qui y sont liés. Cette réflexion centrée sur la priorité écologique fera naître des projets et des activités nouvelles. Comme toujours, la plus grande difficulté à vaincre sera celle du frein à l'évolution des schémas de pensée. Le collectif d'Associations qui se crée, pour contrer le projet de mine de charbon, a dans ses objectifs d'intervenir dans le débat public, pour faire bouger les mentalités.

Quelques pistes à développer : la filière bois qui occupe 3500 emplois, à poursuivre dans la transformation et la

valorisation énergétique, notamment par les sous produits aujourd'hui gaspillés. L'erreur serait d'attendre la grande entreprise et sa centaine d'emplois autour de laquelle on créerait, c'est à la mode, un "pôle bois", mais qui viderait le potentiel économique local. L'agriculture durable, notamment biologique, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement, économe en énergie permet en plus de réintroduire du carbone dans le sol. Les économies d'énergies dans le bâtiment et le passage à des bâtiments énergétiquement autonomes, sont l'occasion de créer de nouveaux savoir faire. De même, les énergies renouvelables représentent un gisement d'emplois bien plus considérable qu'une mine de charbon. Il ne faudrait surtout pas rater l'essor industriel autour des capteurs solaires thermiques, des panneaux photovoltaïques, ...

La lutte contre le gaspillage, la sobriété et l'efficacité énergétique, par évitement de la dépense, créeront la richesse de demain. L'heure est à la diminution de notre consommation énergétique sur la base du facteur 4 (pouvoir faire 2 fois mieux, en consommant 2 fois moins de ressources naturelles), en suivant le scénario NEGAWATT, qui nous permettra d'atteindre, certainement dans la douleur, une diminution par quatre de nos émissions de GES en 2050.

Nous appelons nos élus au principe de responsabilité. Maintenant que nous savons ce que sera l'impact des projets de mine de charbon et de centrale électrique sur le devenir de la planète et des générations futures, nous devons montrer l'exemple et n'avons plus le droit de continuer dépenser les ressources dans des modèles économiques dépassés.